

EMBARGO: POUR TOUS LES MEDIAS JUSQU'AU 14 DÉCEMBRE 2007

“ Unis, unies dans notre Diversité ”

Présentation de l'Église Unie du Canada au Québec

à la

Commission de Consultation sur les pratiques d'accommodement

reliées aux différences culturelles

Novembre 2007

UNI-ES DANS NOTRE DIVERSITÉ

1. INTRODUCTION

Une église protestante profondément enracinée dans la société québécoise.

L'Église Unie du Canada a de profondes racines dans la société québécoise. Bien qu'elle soit l'église protestante ayant le plus de membres au Canada, ses racines dénominationnelles ont existé au Québec pendant des siècles en tant que minorité religieuse. Au fil de son évolution, elle a choisi une route œcuménique, interreligieuse et inter-spirituelle; elle croit profondément, défend et pratique l'égalité des sexes, l'égalité des gais, lesbiennes et bisexuels ainsi que les droits humains, aussi bien dans l'Église que dans la société.

L'Église Unie du Canada a été créée par l'union de trois dénominations protestantes dans une vision de paix et de justice après le carnage de la première guerre mondiale. Depuis sa fondation, notre Église a favorisé le pluralisme théologique, la diversité culturelle et spirituelle, le respect et l'acceptation des différences. Nous croyons que la diversité nous enrichit; nous croyons également que des cultures, des origines ethniques et des spiritualités diverses enrichissent la société québécoise.

Une église formée de minorités

L'Église Unie, au Québec est une communauté religieuse composée de minorités. Parmi nos diverses communautés, on trouve des autochtones des Premières Nations, premiers habitants de notre pays et, pour leur malheur, les hôtes les plus généreux et «accommodants» que ce pays n'ait jamais eu. Nous avons une lourde dette à leur égard. Depuis une trentaine d'années, nous essayons de nous rapprocher des autochtones. Nous leur avons présenté des Excuses officielles en 1986, nous les avons accompagnés pendant et après la crise d'Oka, nous nous efforçons de trouver de nouvelles façons d'être ensemble en « justes relations ».

Nous sommes des **Franco-Protestants** dont les communautés étaient déjà présentes au moment de la fondation de Québec. Pierre Dugua deMons, premier gouverneur de la ville de Québec, était un huguenot, comme bien d'autres éminents colons. Tout au long de l'histoire du Québec, la présence et l'influence des protestants francophones ont été obliérées de nos mémoires collectives, en même temps que celle d'autres groupes minoritaires comme les Autochtones, les Noirs et les Juifs. Des membres de ces minorités, et d'autres encore, étaient présents parmi les Patriotes, les défenseurs des droits humains aussi bien que parmi les avocats et les activistes qui ont bâti notre société civile. Ils n'étaient pas dominés par leur appartenance religieuse et défendaient l'égalité des droits pour tous et toutes.

Comme franco protestants québécois, nous avons l'expérience historique d'être doublement minoritaires et nous en avons acquis la résilience. Nous sommes protestants dans un contexte majoritairement catholique qui nous a souvent marginalisé et francophones dans une église anglophone. Nous avons résisté à l'assimilation linguistique, en particulier celle due au système scolaire confessionnel. Faut-il rappeler

que les franco protestants ont soutenu et travaillé à la révolution tranquille, à la sécularisation des institutions publiques et au processus général de sécularisation du Québec, ceci dans le souhait de dégager l'espace public commun afin d'en assurer également l'accès à chacun.

Nous sommes des **Anglophones Protestants**, ayant particulièrement des églises et des communautés dans la région montréalaise ainsi que beaucoup de petites communautés à travers tout le Québec, de l'Outaouais à la Gaspésie, de Lacolle à Rouyn-Noranda.

Nous sommes des **Protestants Autochtones** au sein des communautés historiques des premières nations, dont la foi est vécue enracinée dans la culture, l'histoire et la spiritualité unique de nos Peuples

Nous sommes des **Protestants des minorités culturelles** et linguistiques comprenant des Arméniens, Coréens, Japonais, Philippins, Hispanophones, Hongrois, Italiens, Ourdous et Suisses germanophones.

Comme Église, nous collaborons avec nos frères et sœurs francophones de l'Église Unie du Canada au Québec et nous nous efforçons aussi de soutenir des ministères en français dans les paroisses et dans nos ministères communautaires. Nous participons tous à l'héritage religieux, tradition vivante du Québec. Une partie d'entre nous est récemment arrivée au Canada alors que d'autres sont établis ici depuis de nombreuses générations.

Nous nous efforçons d'être **une Église chrétienne socialement progressiste**, qui reconnaît la pleine égalité des sexes, nous ordonnons des femmes depuis 71 ans (à partir de 1936). Nous pensons que l'égalité des sexes est parfaitement compatible avec la liberté religieuse. L'égalité des femmes est une valeur de base dans notre Église, qui sous-tend nos conceptions du monde, notre théologie et notre ecclésiologie. Nous acceptons comme membres à part entière les gais, les lesbiennes et les bisexuels; nous ne considérons pas que l'orientation et l'identité sexuelles soient des obstacles quelconques à un emploi, ni à l'ordination dans l'Église. Nous célébrons des mariages pour des personnes qui ont été divorcées et également entre personnes de même sexe et de religions différentes. Il nous a fallu de nombreuses d'années pour développer les principes théologiques et la pratique de ces actes. Nous avons dû lutter avec notre propre tradition et aussi avec ce que notre Église était appelée à devenir pour être présente à la société et au monde d'aujourd'hui.

En entrant en relation avec d'autres religions, notre Église a progressé et grandi. Dans les Excuses officielles (1986) que nous avons présentées aux premières nations de notre Église, nous avons reconnu que « dans notre zèle à vous transmettre la bonne nouvelle de Jésus-Christ, nous n'avons pas reconnu la valeur de votre spiritualité » Au cours des 20 années qui ont suivi ces Excuses, nous avons commencé à travailler ensemble pour guérir les blessures causées par nos erreurs et pour rechercher une justice réparatrice. D'autre part, nous nous efforçons d'approfondir nos relations avec les autres religions. De plus, des groupes de travail comme entre Juifs et Chrétiens et Musulmans et Chrétiens, font parties intégrantes de notre travail de discernement, d'écoute et de notre transformation.

En 2007, l'adoption du document « Une vision transformatrice pour l'Église Unie » a exprimé notre désir et notre engagement à devenir une Église interculturelle accueillante qui inclut la diversité culturelle et ethnique de notre société laquelle évolue vers un inter culturalisme original. C'est une démarche continue qui nous transforme au cours de rencontres et de partage interreligieux et interculturels

2. LE CONTEXTE QUÉBÉCOIS.

Nous sentons que notre société vit une période de grande transition et d'incertitude. S'il y a des signes de confiance tournés vers l'avenir et l'ouverture, il y a aussi des signes de peur, peur de nous-mêmes comme individus et société et pour le monde en général. Beaucoup semblent déstabilisés par la rapidité et les effets des changements climatiques. Il y a aussi les conflits en Irak et en Afghanistan. Nous sommes profondément concernés par la lutte contre le terrorisme. La peur de l'Islam et des « autres » parmi nous semble augmenter ; peur qui est en général nourrie d'ignorance et de stéréotypes propagés par le sensationnalisme de certains médias et des cercles politiques. La montée du fondamentalisme au sein de toutes les religions nous inquiète comme Église et comme société, attise notre incertitude et paraissent menacer les droits humains durement gagnés qui sous-tendent notre société. Il y a aussi les changements majeurs de notre économie et les effets de la globalisation font diminuer abruptement le travail de manufacture. Pour assurer le bien-être de tous : immigrant-es et Québécois et Québécoises, il faut pouvoir offrir à tous et toutes un travail qui fait sens. Un cinquième de la population vit dans la pauvreté au sein d'une société atteinte de consommation galopante! Notre province a un très haut taux de suicide, dû à un état négligé de désespoir social.

Nous pensons qu'un dialogue sur l'interrelation entre la religion et la culture dans la société québécoise arrive très opportunément. Nous savons cependant que le climat actuel de peur et d'incertitude doit, au cours de nos délibérations, être constamment pris en compte, précisément, afin de ne pas y succomber.

Chaque société pose la question de la diversité culturelle et de l'intégration de manière qui lui est propre, en fonction de son histoire, de ses forces et de ses vulnérabilités, de ses expériences comme société d'accueil et de sa vision de l'avenir.

Nous sommes conscients qu'au Québec la question de la diversité culturelle et de l'intégration a de profondes résonances dans le fait du statut minoritaire du Français au Canada et dans le continent Nord Américain. Ainsi, au Canada Anglais, – même en tenant compte des indéniables diversités culturelles régionales –, la langue de la majorité n'est jamais menacée par l'intégration des autres cultures et ne provoque pas de résistance contre elle. Alors qu'au Québec, la persistance du Français est le résultat d'une lutte volontaire multi centenaire, son affirmation un défi sans cesse à reprendre face à des résistances et son développement et sa promotion un enjeu toujours incertain et à contre-courant du continent. Il n'est pas surprenant que les questions de diversité culturelles et d'intégration posent des questions profondes identitaires comme société d'accueil à la fois ouverte et cherchant aussi sa cohésion.

3. UNE SOCIÉTÉ CIVILE ET UNE CULTURE PUBLIQUE COMMUNE

Nous sommes sans équivoque pour le développement d'une société civile favorisant une culture publique commune; où, en particulier, les institutions de l'État sont neutres, ne favorisent aucune religion et jouent pleinement leur rôle d'espace commun, de lieu de rencontre, d'interaction, d'accueil et d'intégration, et, surtout, d'égalité entre tous les citoyens et citoyennes du Québec. Le rôle de l'État neutre est de protéger activement et de manière égale tous ses citoyens et citoyennes, en garantissant égalité des droits et des devoirs, et surtout égalité des chances et d'accès aux biens sociaux, culturels et civiques de notre société Québécoise (justice, éducation, santé, logement, travail, culture, droit d'association, d'opinion et de religion, de participation démocratique à la vie des institutions et du pays, pour n'en nommer que les principales).

Le «Nous» citoyen

Dans le cadre de cette culture publique commune, le «nous», est un « nous citoyen ». Ce «nous» ne saurait exclure aucune personne ni aucun groupe, un « nous » dynamique, en évolution, en recomposition identitaire, formé de toutes les composantes de la société Québécoise : Aborigènes (et leurs droits ancestraux), Québécois de souche, Québécois Anglophones (et leurs droits constitutionnels), Québécois issus de l'immigration récente qui ont choisi de vivre au Québec. Tous et toutes citoyens et citoyennes de plein droit, à part entière, appelés à construire ensemble une société ouverte, libre et juste. Cette culture publique commune que l'on doit bâtir tournée vers l'avenir, assise sur la Charte des Droits et Libertés, est une société dont la langue commune, contrairement au reste de l'Amérique du Nord, est le Français; langue française qui doit être partagée, apprise, aimée et protégée – ce qui demeure un grand défi – et ce, sans détruire les autres langues parlées au Québec.

Nous endossons favorablement le modèle interculturel de la société Québécoise qui évite l'assimilation et l'enfermement dans des ghettos, mais qui trace un modèle interactif d'échange entre les cultures et les coutumes, ou chacun, nouveaux arrivés et culture d'accueil, à la fois donne et reçoit, ce qui transforme et enrichit l'ensemble social, en combinant intégration dynamique et diversité.

Cette même expérience d'enrichissement mutuel peut se retrouver et se vivre aussi au niveau religieux de l'interspiritualité. Ainsi récemment, lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, cette riche célébration interspirituelle entre des représentants de grandes religions et des membres et groupes de la société civile, célébré à l'Oratoire St Joseph autour de notre volonté commune de sauvegarder la Planète. Cette célébration interspirituelle, intergénérationnelle, interculturelle, a réuni des militants et des artistes, des croyants et des non-croyants, tous portés et animés par des formes diverses d'engagement et de spiritualité mais par un même amour de la Création. Les différences étaient visibles, mais ce qui nous était commun et transformateur l'était encore davantage.

La religion à l'école

Il nous faut multiplier les lieux de partage authentiques. Et l'école en est un tout spécial. Nous reconnaissons, parmi toutes les institutions favorisant la construction d'une culture publique commune, que l'école - et l'établissement d'éducation à tous les niveaux -, est un lieu privilégié d'apprentissage du vivre ensemble, de la diversité, du respect et de l'acceptation des différences, ainsi que du partage des valeurs morales et civiques communes. De manière générale, l'Église Unie s'est réjouie de la déconfessionnalisation des commissions scolaires et leur restructuration sur une base linguistique et publique. Comme protestants, nous avons une longue histoire de la séparation de la religion et de l'état ainsi que du pluralisme religieux et culturel dans le secteur scolaire.

En effet, l'ancienne Commission scolaire protestante du grand Montréal a fonctionné pendant de nombreuses années selon un modèle déconfessionnalisé, accueillant des élèves provenant de traditions religieuses fort diverses, dont le Judaïsme et l'Islam en respectant ces traditions. Dans cette commission scolaire, l'éducation religieuse consistait à étudier différents textes sacrés et ne cherchait pas à endoctriner les élèves. Cette politique éducative a permis à différentes expressions religieuses d'être présentes dans l'école et personne n'en fut diminué pour autant, tout au contraire !

Nous affirmons fermement que l'éducation religieuse en lien avec la transmission de la foi, des croyances et de la pratique religieuse relève de la responsabilité de la famille et de la communauté de foi et non de l'école et du système d'éducation.

Nous n'appuyons pas du tout le retour de l'éducation religieuse confessionnelle dans le système scolaire. Nous souhaitons instamment que les nouvelles commissions scolaires linguistiques enseignent aux élèves l'éthique et les principales cultures religieuses, sans endoctrinement. Nos enfants doivent apprendre à connaître les principales religions, parce qu'elles sont un héritage humain et sont souvent à la source des valeurs existantes dans nos sociétés. Nous croyons que la connaissance et la compréhension sont des étapes nécessaires pour l'acceptation, le respect et l'appréciation d'autres traditions, d'autres cultures et leurs valeurs. L'ignorance religieuse et culturelle entraîne souvent des stéréotypes, la stigmatisation et la xénophobie.

L'école est le lieu de la transmission des connaissances et du vivre ensemble dans une société pluraliste et laïque, alors que la famille et l'église (ou la communauté de foi) est le lieu de la transmission de la foi, des croyances religieuses et spirituelles qui sous-tendent les valeurs. Au Québec, nous osons espérer que ces deux lieux, clefs de la formation identitaire, peuvent se rencontrer dans le renforcement des valeurs communes de respect, d'acceptation et de poursuite du bien d'autrui, au sein de différences à la fois assumées et célébrées

La question de la promotion responsable de la diversité culturelle et religieuse à l'école, pose aussi la question de la cohérence au niveau de la conduite du processus éducatif. Comment conduire une classe où, par exemple, peuvent se multiplier les jours fériés, les coutumes particulières, les jeûnes religieux et les restrictions de donner des devoirs aux enfants pendant ces périodes. Comment à la fois éviter de légiférer ou de laisser chaque enseignant-e se débrouiller. Il semble que la notion de «contrainte

excessive» appliquée au monde du travail puisse se réfléchir pour le milieu scolaire. Une piste serait de confier aux commissions scolaires régionales le soin d'articuler collectivement, en consultation des enseignants, des parents et des élèves, ce que seraient les balises favorisant à la fois l'expression de la diversité culturelle et religieuse et la recherche d'une cohérence éducative. Ainsi pourrait se définir contextuellement, de façon communautaire, pour un temps donné, sans devoir légiférer, ce qui représenterait et l'expression positive de la diversité religieuse et les «contraintes excessives» dans ce milieu scolaire. Cet exercice démocratique pourrait à la fois apporter compréhension et cohésion.

4. VALEURS COMMUNES

Nos valeurs communes sont basées sur les principes qui fondent notre société, principes consignés dans la « Charte québécoise des droits et libertés de la personne ». Le travail de la présente Commission nous conduit à examiner l'interaction complexe des « droits » et des « libertés », et ce dans le contexte particulier du rôle de la religion dans notre société. Les règles qui gèrent notre vie collective sont incluses dans la loi et elles sont, à la fois, assez générales et assez spécifiques pour nous guider dans nos délibérations. Une législation supplémentaire ne nous aidera pas à vivre et à accueillir avec respect et ouverture un large éventail d'idées et de religions. C'est en écoutant et en dialoguant que nous trouverons l'espace nécessaire à la liberté de religion ainsi qu'en examinant comment une idéologie religieuse dominante peut aussi en pratique fermer la porte à la compréhension.

La spiritualité, une valeur fondamentale

Nous sommes convaincus que la spiritualité tient une place importante comme valeur fondamentale dans la société civile. Nous dirons que la spiritualité est ce qui donne sens à la vie, ce qui sous-tend éthiquement et moralement notre relation à autrui, ce qui nous relie à ceux et celles qui nous ont précédé. La spiritualité est une dimension essentielle dans ce qui nourrit nos aspirations vers l'avenir. Cette spiritualité peut être vécue dans une foi et une religion déterminée, ou elle peut être diffuse, provenant d'un ensemble de croyances non définies. Il nous paraît essentiel, pour la santé et le bien-être de la collectivité, de reconnaître la valeur de la spiritualité comprise dans son sens large. Accepter cette valeur spirituelle comme fondamentale demande un espace public où, chacun et chacune, des enfants aux aînés, peut exprimer, partager et questionner ce qui donne sens et but à sa vie.

L'accueil de « l'Autre »

L'accueil de « l'Autre » est un idéal vers lequel l'Église Unie du Canada s'efforce de tendre depuis les 82 dernières années. En 1925, les trois dénominations fondatrices ont ressenti le besoin de délaissier leur identité respective pour s'unir. Dans les décennies qui ont suivi, cet accueil s'est élargi pour inclure les immigrant-es arrivant d'Europe à la recherche d'un endroit plus sécuritaire et d'une vie meilleure. Ils et elles ont trouvé une porte et un cœur ouverts dans les missions urbaines de l'Église Unie, où des programmes d'éducation, de santé et de services sociaux ont facilité leur intégration. Dans les trente dernières années, le travail d'accueil auprès des personnes immigrantes et des réfugiées s'est intensifié. Les ministères communautaires et les

paroisses se sont impliqués en faveur des droits humains et de la solidarité internationale et dans des coalitions œcuméniques. Cela a inclus des actions de plaidoyer auprès du gouvernement pour un système plus juste pour les demandeurs d'asile, la réunification des familles, ainsi que le développement de programmes de parrainage de réfugié-es. Certaines paroisses, par motif de foi et de conscience, ont trouvé le courage d'offrir un sanctuaire à des hommes, des femmes et des enfants dont la vie aurait été mis en danger en cas de déportation dans leur pays d'origine.

Comme Église, nous sommes conscients de l'ethnocentrisme, de la xénophobie et du racisme qui sévit à l'intérieur même de notre propre maison et de nos propres cœurs. Pour cette raison, nous faisons une réflexion et une analyse critique sur une base régulière. Nous portons ce travail d'éducation et d'implication sociale comme une expression intégrale de notre engagement dans l'évangile de justice de Jésus-Christ. Cet évangile nous appelle tous les jours à créer une société plus juste et plus bienveillante pour tous ses membres, sans exception.

La richesse du contact privilégié avec les personnes qui arrivent nous fait découvrir qu'au-delà de nos apparentes différences, les valeurs qu'ils et elles apportent dans leur bagage nous sont très souvent communes comme Famille humaine. Ces valeurs peuvent aussi souvent s'exprimer de manières diverses mais aussi semblables. La peur de l'« autre » et les jugements qu'elle fait naître, trop souvent nous aveuglent et nous empêchent de constater que nous partageons, comme Famille humaine, des aspirations fondamentales (l'amour de nos enfants, le besoin de compréhension, de respect, de travail...)

À la Mission communautaire de Montréal, un de nos ministères communautaires, les personnes réfugiées sont accueillies, hébergées et supportées dans leurs démarches d'intégration à la société québécoise. Nous nous faisons une joie de souligner les différentes fêtes religieuses de personnes résidentes de confessionnalités diverses. Que ce soit la Norouz (fête iranienne), la Holî (fête indienne), le Ramadan (souligné par une journée de jeûne à la résidence, suivi d'un repas communautaire au coucher du soleil), ou encore la fête de Noël, tous sont d'avis que la connaissance de la spiritualité de l'« autre » nous enrichi, nous uni et nous fortifie. Prendre conscience des croyances de l'autre nous fait également réfléchir plus profondément au mystère de notre âme.

Comme Église et comme personnes, nous avons découvert que travailler auprès des personnes réfugiées et immigrantes est un immense privilège pour nous, un privilège qui nous offre plusieurs opportunités de vivre «des accommodements heureux» ! Beaucoup plus que les dons que nous avons à offrir, il y a les dons que nous recevons, des dons de courage exceptionnel, de force dans l'adversité, de solidarité, de générosité et de spiritualité authentique. Le contact quotidien avec ces hommes, ces femmes et ces enfants donne du sens à nos valeurs de respect, d'amour du prochain, d'acceptation et de célébration des différences. Ce sont ces valeurs qui font et feront de

notre Québec une société plus humaine et fière de son visage aux multiples couleurs et saveurs. Nous croyons fermement que la diversité culturelle et ethnique fortifie ce grand « nous citoyen ».

Sur une note plus triste, nous avons été choqués et très alarmés par des commentaires racistes et xénophobes exprimés par quelques-uns et quelques-unes de nos concitoyens et concitoyennes pendant les consultations publiques de cette Commission. Nos frères et sœurs Juifs et Musulmans ont particulièrement soufferts de cette situation. La forme la plus grave de discrimination s'attache aux femmes Musulmanes dont le foulard en fait des cibles faciles. Constamment sur la défensive et forcées de justifier leur choix personnel, ces femmes sont présentées comme des caricatures de « femmes victimes d'oppression », incapables ni de rien décider ni de se défendre elles-mêmes. Quelle ironie que dans une société admirée internationalement pour ses positions féministes progressistes, nous recyclions le paternalisme d'un temps révolu en prétendant savoir comment devrait vivre ce nouveau groupe de femmes. Nous retenons aussi l'image de femmes fières et éloquentes, souvent porte-parole de leur communauté et actives parmi nous. Nous exprimons notre soutien à nos sœurs Musulmanes et admirons leur courage face à des expressions injustes d'hostilité. Nous nous solidarisons avec les femmes musulmanes et celles de toutes les religions qui travaillent à l'égalité et les droits des femmes. Nous nous engageons à continuer de cheminer avec tous nos concitoyens et concitoyennes vers un Québec plus ouvert, plus inclusif, où les droits de la démocratie sont respectés et où le dialogue interculturel nous amène plus loin ensemble pour bâtir l'avenir.

Liberté de religion et responsabilité face aux droits et libertés civils

Nous estimons que chaque groupe religieux doit être tenu responsable de respecter les valeurs et les droits de la Charte des droits et libertés au Québec. La notion de « liberté de religion » ne doit pas servir d'échappatoire à aucune institution religieuse face à l'obligation et à la responsabilité de respecter et d'intégrer les valeurs communes de la société québécoise dans le cadre des croyances et des pratiques de leur communauté de foi.

L'obtention et l'application du droit des femmes à l'équité, comme valeur reconnue et inscrite dans la loi, a donné lieu à de longues et solides luttes dans la société québécoise tout comme dans notre église. Il appartient à chaque groupe religieux de se tenir responsable de respecter ces principes et de s'engager à examiner comment leur foi peut s'engager à réaliser l'égalité des sexes et à valoriser les talents féminins au sein de leur propre tradition. L'Église Unie du Canada ordonne des femmes depuis 71 ans. Il a cependant fallu dix ans de discussions pour y arriver et la complète égalité des sexes au sein de notre institution et dans nos paroisses n'est pas toujours complètement atteinte. De façon similaire, après des luttes ardues, le droit de vote des femmes au Québec a été légalisé, il y a 60 ans. Pourtant l'égalité entre hommes et femmes dans les milieux de travail n'est pas encore réelle; la reconnaissance de la contribution des femmes dans des postes décisionnels traîne; une représentation équitable des deux sexes à tous les niveaux de postes gouvernementaux se fait attendre. Les droits des femmes sont des droits indéniables dans notre société Québécoise; toutes les cultures et toutes les religions au Québec se doivent de les

respecter et de s'engager au dialogue et à l'éducation de leurs membres et adhérents pour ces droits soient honorés. Cela prendra du temps et de la patience.

La montée du fondamentalisme dans toutes les religions, y compris au sein du Christianisme, menace de renverser les droits légaux des femmes si durement acquis. Nous notons que bien des gens expriment plus facilement leur inquiétude du refus des droits des femmes en discutant du port du voile par une minorité de femmes musulmanes qu'en s'interrogeant sur le refus tenace de la religion majoritaire du Québec d'accorder aux femmes l'égalité du droit d'exercer leur vocation et de participer à la prise de décision à tous les niveaux et d'obtenir des conditions d'emploi égalitaires. Un tel usage de la « liberté de religion » influence quotidiennement la vie de nombreuses femmes québécoises.

Nous pensons important de tous nous engager dans une autocritique de nos propres institutions et pratiques religieuses, car elles ont un effet sur la société civile. D'une part, c'est souvent d'une base spirituelle et religieuse que de nombreuses valeurs de justice, de partage, d'accueil sont venues à faire partie de la société civile du Québec. D'autre part, il faut aussi reconnaître que c'est également d'une base religieuse que se sont nourries des voix d'opposition à l'égalité des femmes, à leur accès à tous les postes, dans la société comme dans l'Église et les institutions religieuses, entravant le bien commun. Nous savons que les pratiques internes à une Église ou à une religion, en particulier lorsque cette dernière est historiquement influente, débordent sur la société où elles peuvent demeurer intériorisées pour longtemps. Dans le cas du Québec, l'influence déterminante d'une dénomination chrétienne sur l'héritage social et culturel ne peut être niée.

C'est au moyen de dialogues et d'échanges d'idées dans la sphère publique que celles et ceux qui, à la pointe de la recherche de la juste place des femmes dans leurs traditions religieuses respectives, trouveront les encouragements et le support nécessaires au lent et patient travail de transformation de leurs institutions religieuses pour arriver à respecter et intégrer les valeurs communes de la société québécoise. Nous souhaiterions que les médias s'astreignent davantage à mettre à couvrir de tels efforts de transformation, d'ouverture et d'intégration présents dans chaque religion.

Pour tendre à plus de justice et d'inclusivité, l'Église Unie a dû mener une longue et exigeante lutte, requérant de ses membres une volonté d'ouverture et de transformation. Ainsi, il a fallu douze ans de dialogue et d'éducation dans nos paroisses au sujet de la sexualité et de l'identité sexuelle, avant que notre Église soit prête, en 1988, à accepter les gais et les lesbiennes comme membres à part entière de l'Église, ayant tous les droits y compris celui d'être ordonné. La charte québécoise des droits prescrit : « **toute personne a le droit à la pleine et entière reconnaissance et exercice de ses droits humains et de ses libertés, sans distinction, exclusion ou préférence basée sur... l'orientation sexuelle.** » L'égalité des droits des gais, lesbiennes et autres identités sexuelles gagne de plus en plus la compréhension et l'acceptation de l'ensemble de la société québécoise. Toutes les traditions religieuses évoluent; et, faisant partie de la société québécoise, elles sont appelées et tenues de respecter les droits établis et les valeurs civiles communes. Nous invitons instamment toutes les religions à réfléchir et dialoguer ensemble afin de respecter la participation égale et entière des femmes dans la société et la religion.

Nous affirmons que chaque tradition religieuse est responsable de choisir les moyens pour amener ses membres à engager une démarche de compréhension et d'acceptation, aboutissant à une intégration respectueuse dans la société du Québec. Il faudra du temps et de la patience pour faire pénétrer les Droits et Libertés de la Charte à l'intérieur des croyances et des pratiques de tous les secteurs de notre société. La jeune génération, formée et éduquée dans un milieu multiculturel et multi religieux, sera certainement notre guide.

Équilibre et interdépendance entre liberté de religion et droits civils de la Charte des droits et libertés.

Nous affirmons qu'il ne doit pas y avoir de hiérarchie des droits et des valeurs. Un « droit » ne peut prétendre « couper » un autre droit. Les libertés et les droits – que ce soit des individus ou des religions – ne peuvent pas prendre le pas sur les droits fondamentaux de la société québécoise. Les libertés individuelles s'exerceront de façon à ne pas empiéter sur les droits fondamentaux des autres individus ou des autres collectivités.

Notre compréhension de l'interdépendance des droits (retenant l'image d'une grappe et non d'une échelle verticale des droits) nous donne à penser que normalement cette interdépendance devrait assurer qu'aucun droit ne puisse prendre le pas sur les autres. Ainsi donc ni le droit de la liberté des religions ne pourrait prendre le pas sur les droits de la Charte, garantissant notamment l'équité entre Femmes et Hommes, ni les droits à l'équité ne pourraient suspendre les droits à la liberté religieuse. Il s'agit donc d'interdépendance des droits dans une relation mutuellement interprétative et non réductrice.

Nous pensons qu'il serait utile d'éclairer l'interdépendance des droits dans la Charte des droits et libertés et comment cette interdépendance peut assurer, notamment, les droits des Femmes, tout en respectant les libertés religieuses. Cette mise en lumière par des juristes de droits humains indépendants et d'origines diverses pourrait être sollicitée par des organismes attachés à défendre les droits et liberté.

L'art des « accommodements raisonnables » doit mener, au moyen d'arrangements sociaux de gré à gré et de dialogues, à résoudre à l'amiable les conflits créés par des valeurs religieuses et culturelles. Ainsi, c'est de cette façon qu'une solution acceptable a été trouvée pour la fenêtre de la salle d'exercice du YMCA de Montréal. Résoudre de façon légale les inévitables conflits entre droits et valeurs nous amènerait à une suite interminable d'échanges acides plutôt qu'à des rencontres productives. De telles rencontres permettent, au sein d'un processus de résolution amiable, de s'expliquer et d'acquiescer une autre compréhension des différentes valeurs et habitudes culturelles en présence. Ces rencontres sont le terreau sur lequel pousseront le respect et l'appréciation de la diversité. Par exemple, la question du port du kirpan dans une école ontarienne a été résolue grâce à des discussions portant sur les valeurs et les droits des étudiants et de l'école. En constatant la nature symbolique du kirpan, les demandes de chaque partie ont pu être respectées en remplaçant la lame du poignard par une pièce non tranchante, rivetée dans la gaine et qui donc ne ressemblait plus à une arme. Le dialogue et des accommodements ont permis de résoudre ce cas potentiellement venimeux et une nouvelle compréhension en est résultée.

Il est suggéré aux municipalités d'identifier des petits groupes de personnes ressources en relations interculturelles et interreligieuses, lesquelles pourraient dialoguer et servir de médiateurs en cas de besoin, afin de trouver des ententes acceptables.

5. PLACE ET ÉGALITÉ DES RELIGIONS DANS LA SOCIÉTÉ.

En accord avec nos valeurs historiques protestantes, nous nous sommes clairement prononcés pour une séparation de l'Église et de l'État. Nous affirmons aussi la neutralité de celui-ci et son obligation de traiter chaque religion sur un même pied d'égalité et de n'en privilégier aucune. Il y a encore des progrès à faire dans ce sens, même si la Révolution tranquille et l'oecuménisme ont fait faire de grands pas en avant au Québec. Citons ici, comme exemple récent, le sort d'une agente de pastorale francophone en milieu hospitalier public à Québec. Après une démarche qui a conduit cette femme à devenir membre de l'Église Unie, elle se vit expulsée des services de pastorale, malgré un mandat conféré par sa nouvelle Église. Il est hélas clair que le directeur du service percevait la pastorale comme relevant du ressort exclusif de sa dénomination dans cet hôpital public. Il a fallu deux ans d'un processus légal fastidieux pour que la décision soit rescindée. Notons au passage, qu'il ne fut pas rare que les Protestants francophones, dont la présence au Québec a souvent été rayée de la mémoire collective, connaissent de tels refus «d'accommodements raisonnables».

Quant à la place de la religion dans une société pluraliste, sécularisée et démocratique, il s'agit bien de dessiner un modèle qui soit propre à la société Québécoise et qui reflète son évolution historique, sociale et culturelle.

Un modèle de société séculière ouverte

Nous sommes en faveur d'un modèle de société séculière ouverte, qui ne soit pas réducteur et n'élimine pas de la sphère publique commune et des institutions toute forme de signes des diverses cultures religieuses. Nous estimons en effet, que les cultures religieuses – elles-mêmes en processus de diversification tout comme la société Québécoise- font partie du patrimoine culturel et de la texture de la société Québécoise et de ses valeurs humanistes. Nous estimons que, loin de vouloir oblitérer toute forme de trace de culture ou d'appartenance religieuse, il est préférable, plus fécond et enrichissant d'apprendre à vivre avec les différences dans une pluralité respectueuse et ouverte à la fois sur l'autre et sur le monde. Ainsi, par exemple, la croix du Mont-Royal, la sonnerie des cloches, l'appel à la prière du muezzin, les tentes du *shukot*, sont autant d'invitations à la réflexion, à la rencontre, à l'ouverture et à la prise de conscience de notre diversité. Il faut cependant aussi éviter avec soin, dans une société sécularisée, l'envahissement des signes religieux dans l'espace public commun, afin de respecter également les personnes areligieuses ou athées dont les convictions et valeurs morales ne procèdent pas de référents religieux. Nous ne voyons pas là motif à légiférer – sauf en cas d'abus systématique- mais à poursuivre un dialogue permanent entre tous les citoyens sur l'acceptation de notre diversité comme société et les manières respectueuse de la marquer.

Il nous apparaît souhaitable de tracer des limites à l'identification religieuse dans certaines fonctions de l'appareil de l'État. Par exemple, le système de justice doit

marquer la réalité et l'apparence d'une neutralité et d'une impartialité radicales de son fonctionnement pour tous les citoyens et toutes les citoyennes. Il reste à poursuivre un débat de société accompagné de recherches sérieuses afin de définir à quelles autres fonctions et professions cette «neutralité radicale», de fond comme de forme, doit s'appliquer.

Religion et valeurs dans l'espace public

Nous croyons que la foi et la religion, dont la source est spirituelle, secrètent des valeurs, des principes éthiques et des comportements concrets qui, loin de se confiner dans le privé, se transportent et se vivent aussi dans la sphère publique. Ainsi, récemment, lorsque des moines Bouddhistes sont sortis dans les rues à Myanmar pour réclamer plus d'espace de droit, de respect d'opinion et de démocratie - au nom de leurs convictions spirituelles-, il y a eu une vague de sympathie et de soutien à leur égard, tant au Québec que dans le monde. Personne – sauf les militaires de Myanmar - n'a semblé mettre en question l'irruption des moines dans la sphère publique et, somme toute, politique, au nom de leurs convictions.

Nous nous distançons de deux conceptions opposées du rôle de la religion dans l'espace public : une conception qui renverrait le religieux dans la sphère de l'individu et du privé, et une conception qui légitimerait que la religion puisse exercer un pouvoir politique et idéologique dominant en se servant des leviers de l'État. Au cours de la Révolution tranquille et du processus de déconfessionnalisation et de laïcisation toujours en cours, le Québec a clairement répudié un modèle religieux dominant, contrôlant et marginalisant pour d'autres minorités religieuses.

Nous croyons que les religions, au nom de leurs valeurs et principes humanistes, sont appelées à contribuer à des débats et des enjeux de société avec toutes les autres voix de la société. Et ce, non à partir d'une position de domination, de contrôle idéologique ou social – désormais heureusement dépassés - mais à partir de valeurs, de perspectives qui visent à servir l'ensemble de la société et éclairer des débats et des choix dans le cadre d'une culture publique commune, encore en pleine évolution et construction.

Les Coalitions pour la justice, un modèle de participation religieuse dans l'espace public

Au Québec, depuis les trente ou quarante dernières années, l'expérience de coalitions, formées autour de thèmes de justice, droits humains et défense de droits sociaux, est un modèle bien implanté auquel participent des voix religieuses dans l'espace public commun. Ce modèle a fait ses preuves, bien qu'il demeure relativement peu connu de la population en général. Ces coalitions sont formées autour de thèmes spécifiques, essentiellement reliés à des questions de justice (Protection de droits humains dans certains pays, observation d'élections, solidarité internationale et nationale dans les secteurs tels que le travail, l'éducation, la santé, le développement communautaire, les réfugiés, la défense des droits autochtones, les missions de paix et d'accompagnement dans des zones de conflit, etc.). Ces coalitions réunissent habituellement des représentants des syndicats, des groupes communautaires, d'associations écologistes, féministes, des professionnels (tels avocats et juristes, artistes, journalistes etc...), ainsi que des groupes religieux, communautés ou églises diverses. Tous les secteurs participants apportent leur voix, leurs convictions, leur

engagement, leur volonté d'agir ensemble pour changer les choses. Au terme de ces missions, ces coalitions élaborent un rapport commun que leurs membres présentent non seulement à leurs propres instances, mais aussi auprès des Gouvernements, députés, instances politiques et décisionnelles du pays. Ces coalitions sont à la fois basées sur des convictions communes, mais représentent aussi bien des secteurs séculiers que religieux qui interviennent ensemble dans le domaine public. Les participants religieux, au début œcuméniques et chrétiens, puis, au fil des ans, interreligieux, contribuent par leur voix et leurs actions au sein de l'espace public séculier, au même titre que les autres, sans domination ni auto négation de leur droit et devoir de participation à bâtir – ensemble - un monde plus juste.

Les aumôneries et services de pastorale œcuméniques et interreligieuses

La longue histoire et l'expérience des aumôneries et service de pastorale offrent un modèle réussi de présence interreligieuse dans nos institutions publiques et notre société laïque. Les aumôneries peuvent apporter une présence spirituelle significative à tous ceux et celles qui ont besoin d'accompagnement et de réconfort dans des circonstances particulières.

Nos institutions publiques, hôpitaux, prisons et services correctionnels, universités, écoles et armée ont peu à peu et soigneusement développé des directives sur l'intervention des aumôniers et de pastorale en leur milieu. Ces normes se sont établies à l'aide de dialogues et de respect mutuel, également au moyen de standards éthiques et professionnels clairs qui s'appliquent à toutes les religions participantes. Ces normes comprennent en général des exigences spécifiques de formation, une compétence professionnelle, des normes éthiques élevées, l'engagement au respect de tous et au service de chacun et de chacune ainsi qu'une approche strictement non-prosélyte. Lorsque la demande le justifie et que les normes fixées sont remplies, tout groupe religieux peut participer à ce travail d'aumônerie et de pastorale. Les groupes religieux qui rejettent ces normes et ces standards s'excluent d'eux-mêmes de la présence reconnue et partagée dans ces institutions.

La diversification de la société québécoise a étendu le travail d'aumônerie et de service de pastorale qui est devenu un travail inter religieux comprenant des religieux Juifs, Musulmans, Sikhs, Hindous, Bouddhistes en plus de Chrétiens et Chrétiennes de diverses dénominations. Cette expérience d'une telle présence religieuse dans les institutions publiques suggère un modèle valide pour une société sécularisée ouverte et inclusive. Une telle présence religieuse, respectueuse et répondant aux besoins spirituels exprimés, devrait être acceptée et intégrée dans nos institutions publiques, au moyen d'un processus clair de dialogue et de responsabilisation. Il ne s'agit pas d'un droit acquis, mais d'une présence possible qui serait évaluée à partir des services et de l'aide qu'elle offre. C'est au moyen d'expériences significatives semblables que notre société va progresser dans l'acceptation de la diversité religieuse et sociale.

6. EN CONCLUSION

En tant que Québécois placés face à tous ces défis, nous restons positifs parce que notre foi chrétienne nous parle d'espérance. Nous affirmons que notre foi n'est pas diminuée quand nos frères et sœurs Juifs, Sikh et Musulmans et autres, pratiquent leur

propre foi. Lorsque nous appliquons tous et toutes de notre mieux nos valeurs religieuses authentiques, toute la société Québécoise en est enrichie. Notre identité culturelle n'est pas amoindrie parce qu'une autre personne vit sa propre culture. Lorsque nous partageons tous et toutes le meilleur de nos valeurs culturelles, nos existences sont enrichies par cette diversité et par l'approche de ces différentes perspectives qui, ensemble, créent quelque chose de neuf, quelque chose de plus intéressant. Quand tous les enfants de Dieu se rassemblent dans un esprit de coopération, de respect et de paix, notre monde devient meilleur à vivre.

Comme personnes de foi, nous croyons que nous appartenons tous et toutes à un seul corps, et que chaque élément de ce corps a un rôle à jouer. La vie et la santé du tout dépendent de la merveilleuse diversité de chacune des parties.

Voilà notre rêve, ce que nous avons à offrir à la communauté.

Présenté pour L'Église Unie au Québec par

Consistoire Laurentien, L'Église Unie du Canada

Consistoire de Montréal, L'Église Unie du Canada

Mission Communautaire de Montréal, L'Église Unie du Canada

Maison Saint Colomba, L'Église Unie du Canada

Unité des Ministères en Français, L'Église Unie du Canada

Ce texte est disponible en anglais également. umif@egliseunie.org